Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 022-212203897-20260223-AMC23022026017-DE

MAIRIE D'YFFINIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
13/02/2026

D/017/3-4/7.2

L'an deux mille-vingt six
Le vingt-trois février à dix-huit heures trente

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Denis HAMAYON, Maire,**

Etaient présents :
Denis HAMAYON, Alain THORAVAL, Jean-Yves MARTIN, Annick GLÂTRE, Frédéric LE TIEC, Christine LE MAU ANDRIEUX, Daniel OGIER, Isabelle PLAZE, Jean-François BOINET, Françoise DUVAL, Hervé PENAULT, Laurent TURBÉ, Denis MARC, Michel RAULT, Emmanuel VIALETTE, Céline BOUTRUCHE, Rozenn LE NAGARD, Fernand ROBERT, Pascale RIMAURO, Doriane LEFEBVRE, Fabrice BOULIOU, Emmanuel DESLANDE

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 29
Présents : 22
Votants : 27

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :
Catherine RIVIÈRE procuration à Christine LE MAU-ANDRIEUX
Bertrand LE FLOCH procuration à Emmanuel VIALETTE
Laurence LE GOFF procuration à Françoise DUVAL
Céline BINAGOT procuration à Isabelle PLAZE
Karelle RAFFRAY procuration à Rozenn LE NAGARD
Yvonnick RAULT
Gwenaëlle POULLAIN

Pascale RIMAURO a été élue secrétaire

VOTE DES TAUX 2026

Afin de permettre l'élaboration du Budget Primitif 2026, il est nécessaire d'évaluer au mieux les ressources attendues.

A cet égard, il est proposé au Conseil municipal de procéder, préalablement, au vote des taux des impôts locaux. Le Maire, comme indiqué dans la présentation du rapport d'orientation budgétaire, propose de maintenir les taux au niveau de l'exercice 2025, permettant de fixer les recettes fiscales attendues aux montants présentés dans le tableau ci-dessous (les chiffres 2026 communiqués par la DGFiP n'étant pas réactualisés à ce jour, il est proposé de se baser sur les données de 2025) :

		Taux	
	Bases 2025	2025	2026
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	98 224,00 €	21,10 %	21,10 %
Taxe foncière (foncier bâti)	7 998 275,00 €	45.22 %	45.22 %
Taxe foncière (foncier non bâti)	96 561,00 €	108,93%	108,93%

Produit perçu en 2025 : 3 261 432,00 €

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 022-212203897-20260223-AMC23022026017-DE

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- *FIXE pour l'exercice 2026, les taux de fiscalité directe exposés ci-dessus (maintien des taux actuels).*

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis HAMAYON

La secrétaire,
Pascale RIMAURO

MAIRIE D'YFFINIAC
Côtes d'Armor